

**Monsieur le Maire  
De CHERBOURG EN COTENTIN  
Mairie  
50 102 CHERBOURG-EN-COTENTIN**

CHERBOURG EN COTENTIN le 5 janvier 2022

**Objet :** Rectificatif après les propos de Monsieur le Maire et son adjoint  
Lors de la réunion du Conseil Municipal du 15 décembre 2021

Monsieur le Maire,

Lors du conseil municipal du 15 décembre 2021, l'association CHERBOURG LOCAL MOTIVE a été mise à l'honneur et souvent citée après les questions diverses posées par Madame la Députée, Sonia KRIMI.

L'association souhaite vous demander un complément d'informations sur le projet BNG et rectifier des propos inexacts que Monsieur CATHERINE, et vous-même avez tenus sur le positionnement de l'association sur le BNG

Vous avez annoncé : « le BNG est un bon projet, avec une belle subvention du gouvernement reconnaissant la qualité du dossier, bon projet adapté à la taille du territoire »

Pourriez-vous préciser de quelle subvention il s'agit, et le montant de cette subvention ?

Vous avez annoncé : « La seule chose qui nous différencie avec CHERBOURG LOCAL MOTIVE c'est cette question de voies dédiées, et nous avons au départ bien d'autres sujets qui nous opposaient. Arnaud CATHERINE peut en témoigner. Nous les avons écoutés, et entendus. Le dossier a évolué en fonction de leurs remarques. Aujourd'hui, il ne reste que cette question de voies dédiées qui inquiète CHERBOURG LOCAL MOTIVE avec la suppression des places de stationnement Quai Alexandre III. On peut le démontrer, l'association a été entendue, écoutée. Le projet a été amélioré sur les conseils de CHERBOURG LOCAL MOTIVE, et il ne reste que ce dernier point de désaccord. La suppression des places de stationnement Quai Alexandre III, nous l'assumons ; CHERBOURG ne peut pas être la seule ville de France à avoir un mur de voitures devant ses bassins ».

Pourriez-vous préciser votre pensée. L'association ne voit pas sur quels points le projet a évolué en fonction de ses remarques, quand vous avez travaillé sur le projet avec elle. Pour information, la réduction de la longueur des voies dédiées sur le tracé, au niveau de l'Espace Lebas et du Quai de Caligny n'est pas à mettre à notre crédit. Cette réduction a été réalisée pour des raisons techniques et nous sommes perplexes sur l'efficacité de voies dédiées « en pointillé » pour répondre aux objectifs fixés.

En ce qui concerne les places de stationnement, il ne s'agit pas uniquement des places du Quai Alexandre III, mais également de celles de la Plage Napoléon, de la rue du Val de Saire, et de l'avenue Carnot. Nous avons toujours demandé que les places supprimées soit compensées.

L'association a aussi toujours demandé un embellissement des quais. Cependant, votre déclaration laisse entendre que notre association y est opposée... Ce qui est inexact.

Vous affirmez : « Quant à l'expérimentation, soyons sérieux, cette manifestation a été faite avec les moyens du bord, avec des conditions de sécurité un peu « holé-holé » ; Avec des éléments de communication, d'ailleurs l'agglomération a mis en demeure d'arrêter d'utiliser les logos de Cap Cotentin et de l'agglomération, qui crée une confusion dans des conditions hasardeuses, et qui ne correspondent absolument pas à la réalité du projet. Ça n'a aucun sens. Cette manifestation n'a aucun sens... Cela a créé des difficultés de circulation. Car les gens n'ont pas été prévenus, et surtout parce que les gens que l'on souhaite faire monter dans les bus n'étaient pas encore montés dedans »

Notre association souhaite vous donner des précisions sur cette expérimentation. Elle a été effectuée à la suite du refus de la Communauté d'Agglomération de réaliser elle-même cette opération. Or, notre opération avait reçu l'approbation préalable de la Sous-Préfecture. Elle s'est déroulée conformément aux consignes qui nous avaient été données, et en dialogue constant et constructif avec les services de Police présents sur place lors de cette expérimentation. Quant à la population, elle avait été prévenue par voie de presse et par les réseaux sociaux

En revanche aucun élu municipal ou communautaire n'était présent...Nous regrettons amèrement cette absence.

Concernant votre propos relatif aux conditions de sécurité, les services de police apprécieront votre analyse à ce sujet, puisque les conditions de sécurité ont été mises en place conformément à leurs conseils et leurs demandes...

Nous ne pouvons pas manquer de souligner aussi que vos services techniques n'ont pas souhaité au dernier moment, de nous prêter des cônes de chantier pour matérialiser les voies, alors que précédemment ce prêt nous avait été accordé.

Quant aux éléments de communication, nous contestons toute utilisation irrégulière. En effet, ni les logos de l'Agglomération, ni ceux de la Communauté d'Agglomération n'ont été utilisés ou détournés. D'ailleurs, Leur conception graphique qui n'est pas non plus caractérisé par leur originalité ; Il existe certainement ainsi des concepts graphiques similaires, antérieurs à la charte graphique que vous revendiquez comme appartenant à la Communauté...

Après votre intervention, vous avez donné la parole à l'un de vos adjoints, Monsieur Arnaud CATHERINE.

Il a exposé que : « *L'idée que porte CHERBOURG LOCAL MOTIVE est qu'ils ne sont pas contre l'ensemble des mobilités, mais contre des voies dédiées. C'est comme si on était pour la voie verte du Homet sans piste cyclable, c'est exactement la même chose...* » (sic)

L'association CHERBOURG LOCAL MOTIVE ne comprend pas cette comparaison. On peut améliorer le service aux usagers des bus sans voies dédiées, surtout que (selon la synthèse de l'avant-projet) ces voies n'améliorent pas la vitesse moyenne des bus

Monsieur Arnaud CATHERINE a ensuite cherché à étayer ses propos en disant : « *Dans cette manifestation, ils n'ont apporté qu'une preuve évidente : quand on bloque la circulation, on circule moins bien. C'était ça l'expérimentation de CHERBOURG LOCAL MOTIVE. Quand on veut expérimenter des voies dédiées pour des bus sans voies de bus cela s'appelle bloquer la circulation.* »

L'association CHERBOURG LOCAL MOTIVE répondra à Monsieur Arnaud CATHERINE que le but de cette expérimentation n'était pas de tester les voies dédiées, mais principalement d'informer les habitants et tous les usagers du contenu d'un dossier encore trop méconnu.

Nous souhaitons rappeler qu'il n'y a eu aucune réunion publique organisée par la Mairie pour présenter ce projet en détail.

Or, force est de constater que la suppression de voies de circulation, même sur une courte période, à une heure de faible affluence, et sur une portion limitée du tracé, provoque des bouchons importants.

Puis Monsieur Arnaud CATHERINE a continué en disant : « *Le but est de ralentir la vitesse des voitures, selon les remarques des étudiants de sciences po qui sont venus passer une journée sur CHERBOURG pour la question de mobilité. Ils ont halluciné de se retrouver dans une ville qu'ils ont qualifiée des années 1970. Selon le regard de la jeunesse, la ville n'est pas au niveau. On souhaite apporter un apaisement dans le centre-ville en valorisant les bassins, projet global de mobilité d'aménagement. Mettre les bassins en valeur, c'est un projet de 2025, on se tourne vers l'avenir. L'expérimentation n'a rien prouvé, et il n'est pas question de reculer sur ce projet. Il y a eu des modélisations, des comptages qui ont été fait, des experts ont travaillé sur le sujet. Certes la circulation va ralentir et la vitesse va baisser. Le but est de ralentir la vitesse des voitures pour traverser en sécurité sans la présence de feux tricolores. Ce projet va projeter la ville vers plus de modernité et d'attractivité* ».

CHERBOURG LOCAL MOTIVE répondra à Monsieur Arnaud CATHERINE qu'on ne peut que s'interroger sur le point de savoir s'il est possible et sérieux d'avoir une idée de l'avenir à CHERBOURG en une seule journée.

Pourquoi une référence aux étudiants de « Science Po » ? On aimerait avoir plus de précisions sur ces étudiants de « Science Po » (de quelles écoles et de quelles villes viennent-ils ? Combien de temps ont-ils été présents ? Quelle est la légitimité de leur analyse ?) ... Monsieur CATHERINE devrait indiquer les raisons pour lesquelles il considère que « des étudiants de Sciences Po. » reflèteraient exactement les aspirations de la population locale de CHERBOURG ; pourquoi ces étudiants auraient-ils une légitimité à émettre un quelconque avis sur une agglomération qu'ils ne connaissent que partiellement ? et pourquoi leur avis semble-t-il servir, sans raison, de référence à un élu ?

Il y a également moyens, autres que des feux tricolores ou des voies dédiées pour les bus, qui pourraient faire ralentir la vitesse des automobiles dans une ville que vous dirigez depuis de nombreuses années.

Nous souhaitons donc pouvoir avoir accès aux résultats des comptages et des modélisations qui ont été réalisés. La population de CHERBOURG doit aussi avoir connaissance de ces résultats issus du travail des experts et du cabinet d'architecte mandatés pour ces études.

**En résumé, et en conclusion**, il est impératif que les propos tenus par notre Association et les idées que nous défendons soient repris fidèlement et avec objectivité, sans être ni déformés, ni caricaturés. C'est la raison pour laquelle nous vous rappelons une nouvelle fois que nous nous tenons à votre disposition pour continuer à vous exposer notre point de vue et vous expliquer notre positionnement.

Nous sommes persuadés que vous allez tout mettre en œuvre pour nous apporter rapidement les précisions et les réponses aux points principaux figurant au présent courrier :

- De quelle subvention s'agit-il et quel est le montant de cette dernière ?
- Sur quels points le projet a évolué en fonction des remarques formulées par notre association ?
- Quand rendez-vous publics les résultats des comptages, et des modélisations réalisées par les experts et le cabinet d'architecture ?

Restant dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments déférents

Alain ROSETTE

**Copies à** : - Madame la Sous-Préfète

- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération
- Monsieur le Vice-Président de la Communauté d'Agglomération chargé de la Mobilité
- Mesdames et Messieurs les Elus de CHERBOURG EN COTENTIN

**Association CHERBOURG LOCAL MOTIVE, Réf W502001810**  
**Siège social : 40 quai Alexandre III, 50100 CHERBOURG EN COTENTIN**

Président : A. ROSETTE (02 33 78 14 33), Secrétaire : S. POIZAT, Trésorière : A. DESQUENE